



Communiqué

Paris, le 19 septembre 2025

« Comité de suivi de l'accord télétravail au MASA »

Réunion du 17 septembre 2025 – Secrétariat général du MASA

L'UNSA a participé activement à la réunion du Comité de Suivi (COSUI) de l'accord relatif au télétravail signé le 24 février 2022. Ce rendez-vous annuel est essentiel pour évaluer la mise en œuvre de l'accord, analyser ses effets sur les conditions de travail des agents et envisager les améliorations nécessaires.

Le bilan présenté pour l'année 2024 confirme une progression du télétravail au sein du MASA, avec une hausse de 8 % du nombre de télétravailleurs par rapport à 2023. Le taux d'autorisation des demandes reste très élevé, et les efforts en matière d'équipement, de formation et d'inclusion des agents en situation de handicap sont à saluer. Des progrès restent à mener.

Cependant, l'UNSA tient à rappeler avec force que le respect de l'accord télétravail est une obligation pour toutes les structures concernées. L'application homogène de ses dispositions ne saurait être laissée à l'appréciation locale. L'UNSA suivra avec vigilance les situations où des refus injustifiés ou des disparités d'accès persistent, notamment pour les agents des catégories B et C ou dans certains établissements d'enseignement agricole technique.

L'UNSA réaffirme que le télétravail doit rester un **choix de l'agent**, librement consenti et jamais imposé. Il ne peut en aucun cas devenir un outil de gestion contraint ou une variable d'ajustement organisationnelle. Le dialogue entre l'agent et son encadrant, notamment lors des entretiens professionnels, doit permettre d'évaluer sereinement les modalités d'exercice du télétravail, dans le respect des besoins individuels et des impératifs de service.

Enfin, l'UNSA appelle à une meilleure structuration des données ministérielles, à une simplification des démarches administratives liées à l'allocation forfaitaire, et à une poursuite des travaux d'intégration dans les RIALTO.

L'UNSA reste pleinement mobilisée pour défendre les droits des agents et garantir une mise en œuvre équitable, transparente et respectueuse de l'accord télétravail.

**Pour l'UNSA, le télétravail est un droit, pas une faveur.
N'hésitez pas à nous alerter en cas de difficulté individuelle.**